

Paule

Bulletin d'informations municipales - 2021



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi, mardi, jeudi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi :
8h à 12h
Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

☎ 02 96 29 64 09

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr
Site internet : paulecommunedebretagne.fr

Permanences du Maire et des adjoints : sur rendez-vous

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Le budget primitif	4
Les travaux et investissements de l'année 2021	5
Les subventions versées aux associations en 2021	8
Tarifs de location de la salle polyvalente	8
Vie municipale	9
L'installation de nouveaux artisans et commerçants	11
Actualité de l'école	12
La fibre optique	14
Etat civil année 2021	16
Vie culturelle	17
Infos diverses	22
Mieux vivre ensemble	29
Quoi de neuf à la CCKB	34
Les commémorations 2021	36

Pour information, le bulletin sera consultable en ligne à partir du 15 janvier 2022 :

paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression RefletdExpression.fr

Le Mot du Maire



Cela fait bientôt 2 ans que notre planète est confrontée à une pandémie d'une ampleur inégalée.

En l'état actuel de la situation, la vaccination semble être la réponse appropriée pour espérer un retour à la normale, en témoigne les taux de contamination et de décès dans les pays peu vaccinés. Pour autant l'apparition de nouveaux variants nous contraint à apprendre à vivre avec le

virus en restant vigilants pour soi et pour les autres.

Je ne peux que vous inciter à respecter les préconisations sanitaires du Haut Conseil de la Santé Publique. Préserver sa santé et celle des autres est un acte citoyen.

Deux temps forts vont ponctuer le premier semestre : l'élection présidentielle, les dimanches 10 avril et 24 avril 2022, suivie des élections législatives les 12 juin et 19 juin 2022.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la participation à ces deux scrutins. Je reprendrais le slogan vieux de plusieurs années : voter pour qui vous voulez, mais votez !

Depuis le début de notre mandat, une gestion exigeante des finances communales s'impose à nous en permanence afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité. Au cours de l'année 2021, nous avons dû faire face à la suppression de la dotation-cible octroyée par l'Etat d'un montant de 40.000 €. Cette perte financière nous oblige à redoubler de vigilance et de prudence.

Fort heureusement, à horizon 2023, 40 % de nos emprunts arrivent à échéance ce qui nous permettra d'augmenter notre capacité d'investissement à condition évidemment que les dotations de l'Etat ne subissent pas de coupes sombres.

Plusieurs projets centrés sur des aménagements ou des services font l'objet d'une démarche prospective puisqu'ils sont les leviers essentiels de notre politique globale dont l'objectif est de pérenniser et renforcer l'attractivité de la commune sur le long terme. A noter le nombre de transactions immobilières réalisées sur la commune depuis 2 ans ainsi que le nombre de lots vendus sur le lotissement de Keristen Vian.

Agir pour le maintien de services publics de proximité, favoriser l'émergence de nouveaux projets structurants, attirer de nouvelles familles pour dynamiser le territoire sont autant d'actions que les élus doivent s'approprier pour répondre aux attentes de leurs administrés et les accompagner dans les différentes étapes de leur vie. Par exemple, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal portée par la CCKB pose la question du fu-

tur aménagement du territoire communautaire. Il est de la responsabilité des élus d'être vigilants, attentifs et combatifs afin que notre commune puisse préserver sa spécificité.

La lecture du bulletin vous informe sur l'actualité et les investissements réalisés au cours de l'année écoulée. Plusieurs d'entre eux vous sont familiers, tels que l'entretien et la valorisation du patrimoine bâti ; le programme voirie, garant de notre sécurité, a bénéficié d'un investissement financier conséquent cette année encore.

L'accès à internet très haut débit est aujourd'hui essentiel pour les entreprises locales et pour les acteurs de la filière agricole. C'est pourquoi, le déploiement de la fibre optique est vital face à l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles. J'en veux pour preuve les extraordinaires solutions rendues possibles grâce aux infrastructures numériques pendant les périodes de confinement pour maintenir activité économique et vie sociale : télétravail, réunions à distance en visioconférence, loisirs et accès aux contenus culturels, télémédecine... Aucun de ces usages n'est possible sans une connectivité et des réseaux performants en qualité, en débit et en couverture.

L'avenir de l'école fait l'objet d'une vigilance accrue de la part de l'équipe municipale, son rôle demeure pour notre commune un véritable enjeu de développement, d'intégration, de lien social et d'ancrage des populations. Après quelques années difficiles, le RPI connaît une réelle embellie avec l'attribution d'un 3ème poste dès la rentrée scolaire 2021/2022 en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves, révélateur de la confiance des parents d'élèves pour le travail réalisé par l'équipe pédagogique et l'ensemble de la communauté éducative, attachés au maintien de nos écoles en milieu rural. Je les remercie chaleureusement pour leur implication.

Le commerce de proximité, appelé de « première nécessité », joue un rôle important dans notre coeur de bourg. Son maintien constitue un enjeu majeur pour la commune car il participe au ren-

forcement du lien social, offre une opportunité de développement économique et de création d'emplois et répond partiellement aux difficultés liées au vieillissement de la population. Soyons de ceux qui contribuent à la réussite du commerce de proximité indispensable à la vie locale.

J'adresse toute ma gratitude aux élus, sans oublier le personnel communal qui, par leurs actions au quotidien, agissent au mieux dans l'intérêt de la population.

Je remercie chaleureusement les bénévoles de la médiathèque qui, par leur investissement discret mais efficace, permettent un accès à la culture à toute la population.

Les membres du CCAS, cette année encore, ont su se rendre disponibles pour que nos aînés ne se sentent pas isolés. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Je remercie vivement tous les acteurs économiques, les Présidentes, Présidents d'associations et bénévoles qui s'impliquent dans la vie communale et dynamisent notre commune avec beaucoup de professionnalisme et de dévouement.

Un grand merci à toutes les personnes qui participent aux commémorations officielles. Par leur présence, elles perpétuent le souvenir des défenseurs de la liberté qui ne doit jamais s'éteindre et disparaître de la mémoire collective.

A tous les nouveaux résidents et porteurs de projets, je souhaite la bienvenue en espérant que leur nouveau lieu de vie réponde à leurs attentes et à leurs aspirations.

J'exprime ma sympathie et mon soutien à toutes les familles qui ont perdu un être cher ainsi qu'à celles et ceux qui traversent une période de souffrance physique et morale.

Une nouvelle année s'annonce, abordons la avec confiance et sérénité. Au nom de tous les élus et du personnel communal, je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année, qu'elle soit porteuse de courage, d'espoir, de réussite et surtout de bonne santé.

Martine BOU-ANICH
Maire de Paule

*Toute la population est cordialement invitée à la
cérémonie des vœux vendredi 14 janvier 2022
à partir de 19h30 à la salle polyvalente*

sauf directive préfectorale contraire liée à l'évolution de la situation sanitaire



LE BUDGET 2021 ET RÉALISATIONS



Le Budget primitif 2021

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Il est l'acte par lequel le conseil municipal **prévoit** et **autorise** les recettes et les dépenses de l'exercice. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Comme en 2020, le budget communal 2021 a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Keristen Vian. Ils ont été votés le 13 avril 2021.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	145 303.50	Produits des services	14 620.00
Charges du personnel	205 170.00	Contributions directes et taxes	252 156.00
Atténuation de produits	2 000.00	Dotations et participations	212 385.00
Autres charges gestion courante	109 255.00	Autres produits gestion courante	19 000
Charges financières (intérêt de la dette)	11 700.00	Produits exceptionnels	0
Amortissement	961.00	Excédent 2020	93 428.50
Autofinancement	117 200.00		
TOTAL	591 589.50	TOTAL	591 589.50

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux 2021	205 312.50	Autofinancement	117 200.00
Remboursement capital emprunts	91 300.00	FCTVA	69 373.00
Opérations financières	105 258.73	Amortissements	961.00
		Opérations financières	168 693.73
		Subventions travaux	45 643.50
TOTAL	401 871.23	TOTAL	401 871.23

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les taux du foncier bâti et non bâti relèvent du vote des conseils municipaux. Il a été décidé de ne pas les augmenter en 2021.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes perçoivent, depuis cette année, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. En conséquence, le Département ne perçoit plus de taxe foncière. Le taux appliqué par le département (19.53 %) est ajouté à celui de la commune (17.17 %) soit 36.70 %.

	Taux	Produit Année 2018	Produit Année 2019	Produit Année 2020	Produit Année 2021	
Taxe d'habitation	10,61 %	50 567	53 867	0 (reversé par l'état)	0	
Foncier bâti	17,17 %	56 386	58 258	59 803	Taux 36.70 %	129 221
Foncier non bâti	51,78 %	68 401	69 955	70 783	71 094	
Total en €		175 354	182 082	130 586	200 315	

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.



Dans sa séance du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de maintenir le dégrèvement temporaire de la taxe foncière non bâtie, instauré par délibération du 29 juin 1992, pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Le dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter de l'installation. L'Etat accorde également un dégrèvement de 50 %, ce qui signifie qu'à Paule les jeunes agriculteurs bénéficient d'un dégrèvement total de la taxe foncière relative aux terres exploitées individuellement ou mises à disposition d'une société pendant 5 ans. Cela représente un coût d'environ 30 000 € pour la commune.

Les **Travaux** et **Investissements** de l'année **2021**

Voirie communale

L'entreprise SPTP de Ploufragan a été retenue par le groupement de commandes cantonal pour la réalisation des travaux de voirie 2021.

Montant des travaux réalisés : **74 046 € TTC**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Botlan (196 m)
- Saint-Amand (patte d'oie 600 m²)
- Kerbrunet à Saint-Anaon (629 m)
- Route de Paule à Plévin (600 m)
- Minez Tan Bian (65 m)

Divers travaux d'entretien, notamment de curage de fossés, ont été réalisés par l'entreprise LE BIHAN de Paule pour un montant de **3 960 € TTC**.

Les travaux de point à temps sur différentes voies communales ont été confiés à l'entreprise TP PHILIPPE de Lanester pour un montant de **7 092 € TTC**.

À noter également la pose de **panneaux signalétiques** au village de Kerroullaire afin d'informer les automobilistes de la dangerosité du virage.

Remise en état de l'éclairage public

La remise en état des foyers d'éclairage public, route de Glomel, suite au vol de câbles sur 5 poteaux.

Coût des réparations : **4 456 € TTC**.



Démarrage des travaux de point à temps par l'entreprise TP Philippe



Réfection de la route départementale n°11 entre Bellevue et Berlivet

Dans le cadre de son plan annuel de réfection de ses routes, le Département des Côtes-d'Armor a refait en enrobé la route départementale de Bellevue à Berlivet sur une distance d'environ 3 kms.

Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente et du restaurant scolaire

Le bâtiment salle polyvalente/restaurant scolaire date de l'année 1988. Cet établissement a un rôle essentiel dans l'activité de la commune. En effet, il connaît un taux d'occupation très important, étant le seul lieu public disponible où se déroule une intense activité : les élèves de l'école l'utilisent journalièrement pour des activités sportives et culturelles, les associations communales organisent toute l'année des activités régulières. S'y ajoute également une très forte demande pour l'organisation de fêtes privées.

La première tranche de travaux réalisés en 2021 a concerné :

- L'isolation des combles de la salle polyvalente en panneaux laine minérale et réfection du faux plafond ;
- L'isolation des combles du restaurant scolaire par ouate de cellulose ;
- Le remplacement de la porte d'entrée principale ainsi que la porte secondaire issue de secours
- Le remplacement d'un vélux avec système de désenfumage électrique
- Le remplacement des éclairages et VMC
- La mise aux normes de l'installation électrique
- Des travaux de Peinture

Le bilan thermique réalisé par l'ALECOB indique que les travaux de rénovation permettront de réaliser une économie de l'ordre de 26 % sur la consommation énergétique.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes :

- Eurl Vincent DELMAS de Carhaix
- SARL Marcel GILOT de Rostrenen
- Paule Couverture de Paule
- Hendricx Peinture de Paule

Coût total des travaux : 65 566.05 € HT soit 78 104 € TTC

La commune a bénéficié d'une subvention de 39 969 € du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance ce qui représente 61 % du montant HT des travaux.

Une deuxième phase de travaux sera programmée en 2022 et 2023 notamment pour le remplacement des vélux à l'étage, la réfection des peintures de toute la salle et la vitrification du parquet.



Les entreprises DELMAS et GILOT avec Thibaud Colliou, conseiller municipal délégué aux travaux.

Acquisition de matériel pour la cantine scolaire

Dans le cadre du plan France Relance, La commune a fait acte de candidature pour l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire. Une cellule de refroidissement, un coupe légumes et un batteur mélangeur ont été acquis pour un montant de 3 900 € HT/4 680 € TTC subventionné à 77 % par l'Etat.



Ces matériels vont faciliter le travail de la cantinière et permettre d'améliorer la qualité des repas servis aux élèves.

L'objectif est la mise en place de repas faits maison avec des recettes non transformées et adaptées aux enfants.

Une commission composée d'élus et de parents d'élèves va être mise en place pour proposer des menus équilibrés et diversifiés.

Acquisition de matériel informatique pour l'école

L'école de Paule a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques ». Souhaitant offrir aux élèves de l'école les meilleures conditions d'apprentissage, la commune a fait l'acquisition d'équipements numériques mobiles (tablettes, ordinateurs, enregistreur portable, projecteur etc...) pour un coût total de 5 190.43 € HT/6 228.52 € TTC subventionné à 50 % par l'Etat.

Tous ces équipements vont permettre à l'équipe pédagogique de mettre en oeuvre un projet numérique qui favorisera la continuité entre l'école et le collège.

Travaux sur le Canal de Nantes à Brest

La partie costarmoricaine du canal de Nantes à Brest s'étend sur 42 km et compte 55 écluses, entre l'écluse des Forges, dite écluse Nicolo et le pont de Goariva, à Plévin.

Chaque année, l'intervention sur les boisements consiste à la remontée des couronnes pour faciliter l'intervention des engins d'entretien, l'élagage et l'abattage des bois morts, ainsi que la coupe des peupliers plantés dans les années 70, pour la production d'allumettes. Les bois de coupe de hêtres, de chênes et de peupliers sont broyés en plaquettes pour être utilisés en chaufferie ou en paillage.

Des opérations d'élagage et d'abattage ont été réalisées par le Département sur le contre-halage entre Goariva à Plévin et Lansalaün à Paule, pour un budget de 18 000 €. Ainsi 150 peupliers morts ou malades ont été abattus et seront remplacés par des essences plus nobles comme le chêne.



les élus sur le chemin de halage

Les **Subventions** versées aux **Associations** en 2021

Organismes	Subvention attribuée	Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1 000	Club de Badminton de Rostrenen	15
Société de Chasse « La Pauloise »	650	Poney Club de Glomel	30
Amicale Laïque Paule-Plévin	1 200	Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	15
Ass Paule, Culture, Patrimoine	400	Cercle celtique de Rostrenen	15
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles	200	Restaurant du Coeur Rostrenen	250
AFN de Paule	100	Association rêves de clown	50
Club du 3ème Age de Paule	200	Ass La Pierre Bleue Ehpad de Maël-Carhaix	75
Ass. Lum&Style Paule	300	Centre Information Droits des Femmes	50
Rostrenen Football Club	45	Solidarité Paysans de Bretagne	50
Dernières Cartouches Carhaix	60	Ass. Thalie de Nantes à Brest Gouarec	100
Carhaix Natation	15	Ciné Breizh Rostrenen	100
Carhaix Poher Gymnastique	15		

Une participation de 7 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est accordée pour les enfants de Paule de moins de 18 ans fréquentant l'école de musique de Rostrenen ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Les **Tarifs de location** de la **Salle polyvalente** au 1^{er} janvier 2022

	Associations	Paulois	Extérieurs
Réunion	Gratuit	Gratuit	50 €
Activités diverses	40 € / trimestre	/	/
Vin d'honneur et collation obsèques	50	60	70
Sans cuisine avec couverts	100	120	145
Avec cuisine et couverts	120	145	170
2 jours consécutifs	175	180	290
Forfait chauffage		45	
Caution		500	

La deuxième location est gratuite pour les associations qui organisent plusieurs manifestations dans l'année.



Jean Pierre SPARFEL a été élu 3^{ème} adjoint en remplacement d'Yves Le Roux qui a démissionné de ses fonctions le 1^{er} octobre dernier. Le 3^{ème} adjoint est délégué à l'urbanisme, à l'environnement et au réseau routier.



Thibaud COLLIU a été nommé conseiller municipal délégué aux travaux et à l'entretien du patrimoine bâti.

Journée des élus organisée en octobre

Cette journée a été consacrée au nettoyage des abords du cimetière et du columbarium. Nous remercions les employés communaux qui veillent tout au long de l'année à la propreté et à la mise en valeur du bourg.

Afin d'améliorer le cadre de vie, des journées citoyennes seront organisées en 2022. Les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.



Vue aérienne du cimetière et du columbarium avant la Toussaint

Lotissement de Keristen Vian

Composé de 13 lots, 4 terrains ont été vendus en 2021.

Il en reste 2 à vendre d'une superficie d'environ 1000 m² au prix de 3 euros le m².





Un « vaccibus » pour une vaccination de proximité sans rendez-vous

En complément de l'offre vaccinale déjà déployée sur le territoire avec les centres fixes et les centres éphémères de proximité, l'Agence Régionale de Santé a souhaité aller au-devant de la population en mettant à disposition un véhicule mobile « vaccibus » afin de faciliter la démarche vaccinale de la population en milieu rural. La commune a été relais de l'opération « aller vers » en accueillant un vaccibus les 8 octobre et 9 novembre pour faciliter l'accès à la vaccination. Ce sont ainsi 65 personnes qui ont pu être vaccinées.

Suite à de nombreuses demandes parvenues en mairie, nous avons de nouveau sollicité la Préfecture des Côtes d'Armor pour disposer d'une nouvelle programmation du vaccibus.



Bien vieillir à Paule



L'impact de la crise sanitaire a indéniablement accentué l'isolement des personnes âgées lors des confinements. Elle nous a incités à repenser nos liens sociaux et à prendre soin plus que jamais de nos aînés. La question est d'autant plus prégnante que la génération du baby-boom de l'après-guerre arrivera progressivement à l'âge de la retraite d'ici 2030, connaissant alors un âge plus avancé dans les années 2050.

Afin de répondre à l'intérêt grandissant des élus sur les questions d'habitat en lien avec le vieillissement, le conseil de développement du Pays Centre Ouest Bretagne (COB) a proposé l'ouverture d'un groupe de travail à l'ensemble des acteurs et actrices du Pays afin de réfléchir à l'élaboration de projets d'habitat adaptés aux personnes âgées du territoire.

La commune a été désignée commune « pilote » par le groupe de travail.

En effet, partant de plusieurs constats, la commune de Paule réfléchit à un projet d'habitat intermédiaire à destination des personnes âgées ou en situation de handicap.



Les élus et la population se sont montrés très attentifs à l'exposé d'Elena Rocco

La sociologue et chercheuse Elena Rocco, à travers un questionnaire intitulé « Bien vieillir à Paule », a permis d'initier cette réflexion en décembre 2020.

Les élus remercient les personnes qui ont répondu au questionnaire qui leur permettra d'orienter leur réflexion.

L'ensemble des résultats issus de cette recherche a donné lieu à la rédaction d'un mémoire universitaire soutenu le 17 septembre 2021 à l'Université de Bretagne Occidentale de Brest.

Une synthèse de ce travail a fait l'objet d'une restitution le 8 décembre 2021 avec la participation de professionnels spécialistes des questions liées au vieillissement et au handicap.

Mélanie Arnaud : praticienne de La Trame et de Médecine Traditionnelle Chinoise

Après avoir travaillé dans le domaine de la biochimie, Mélanie Arnaud, inspirée par la philosophie taoïste, s'est reconvertie à la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC). Elle a suivi pour cela 4 années d'études finalisées par un stage hospitalier en Chine. Elle pratique également la Trame Thérapeutique, technique permettant, par la libération des émotions éprouvées par le patient, de faire circuler l'information dans le corps de façon harmonieuse. Elle reçoit sur rendez-vous au village de Kerlecouarn.



Mail : mtc.melaniearnaud@gmail.com
☎ 06 65 49 36 23

Mickaël QUILLIOU : charpentier

Installé à son compte depuis le mois de juin, Mickaël Quilliou réalise des charpentes bois ou métalliques ainsi que des bardages pour des bâtiments d'une surface allant jusqu'à 400 m², à usage surtout industriel, artisanal ou agricole.

Lieu-dit Kerlevras, PAULE
☎ 06 59 30 55 75



Une nouvelle équipe au commerce de proximité



Après 18 années de présence dans le commerce de proximité, Didier et Guylaine Pré ont tourné la page du Pré en Bulle pour une retraite bien méritée que nous leur souhaitons paisible et heureuse. L'établissement, seul commerce du bourg, a été vendu à Joachim Mouflin et sera scindé en trois parties.

L'épicerie qui portera le nom de « L'Épicerie du coin » sera tenue par deux gérantes, Stéphanie Bournot et Barbara Le Gall. Pour l'instant, seul un dépôt de pain est assuré. Par la suite, on y trouvera tous les produits de base dont des produits locaux, un rayon bio, ainsi que la presse et le service postal.

Le fonctionnement du bar après travaux d'agrandissement sera assuré par Jack Titley, musicien bien connu dans la région.

Enfin, la grande salle située à l'arrière du bar sera aménagée pour des activités musicales organisées par Joachim Mouflin.

Stéphane Felzine : paysagiste, entretien d'espaces verts, travaux de bricolage

Arrivé en Bretagne en 2010, Stéphane Felzine travaillait en tant que moniteur d'atelier espaces verts à l'ESAT de Glomel.

Demeurant à Keranguével et installé à son compte depuis début septembre, il propose des services de paysagiste, d'entretien d'espaces verts, mais aussi des travaux d'amélioration de l'habitat : peinture, plomberie... La rémunération de ses prestations s'effectue sous la forme du Chèque Emploi Service Universel (CESU) mis en place pour permettre aux particuliers-employeurs d'employer facilement une personne pour les aider dans leur quotidien.



☎ 06 56 72 40 46

L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2021-2022

47 élèves étaient scolarisés au RPI à la rentrée de septembre.

28 élèves à Paule : GS : 2 - CP : 7 - CE1 : 8 - CE2 : 5 - CM1 : 4 - CM2 : 2

Enseignants : Anna Martinez (temps plein)
Violaine Fedorenko (mi-temps)
Jérôme Hamelin (mi-temps)

19 élèves à Plévin : TPS : 2 - PS : 9 - MS : 8

Enseignante : Marion Le Guennegues

Mme Céline Corfdyr assure la direction du RPI ainsi que la coordination du projet webradio sur le territoire de la CCKB et un accompagnement auprès d'écoles de la CCKB en renfort pédagogique.

Accueil des enseignants et du personnel communal le jour de la pré-rentrée



Mise en place de la cantine à 1 €

Actuellement le prix du repas à la cantine est de 3 € pour toutes les familles. Par délibération du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'instaurer, à compter du 1er janvier 2022, la tarification sociale « dispositif de la cantine à 1 € ». L'Etat soutient le dispositif en versant une aide financière de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon le quotient familial des familles. Cette grille doit comporter au moins 3 tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €.

Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale « péréquation ». L'Etat s'engage à verser l'aide aux communes éligibles pendant 3 ans.

Les tarifs fixés sont les suivants :

Quotient familial	Tarifs
0 – 800 €	1 €
800 – 1 500 €	2 €
1 500 € et plus	3 €

Toutes les familles de l'école vont pouvoir bénéficier de ce dispositif. 67 % paieront 1 € le repas, 33 % 2 € le repas. En baissant le tarif à 1 € mais en y ajoutant les 3 € de subvention, l'Etat couvre largement la perte.

En cas de désengagement de l'Etat à l'issue des 3 ans, la commune reviendra au tarif initial de 3 € majoré des augmentations annuelles.



Madame la Sous-Préfète de Guingamp est venue à Paule le 8 octobre, afin de signer la convention qui finalise le dispositif de la cantine à 1€ en présence des Maires de Paule et Plévin.

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

Initié par l'Éducation Nationale en 2019, le dispositif « petits déjeuners » est reconduit pour l'année scolaire 2021/2022 et concerne les écoles volontaires des territoires ruraux.

Un volet pédagogique et éducatif accompagne cette distribution afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation.

Ce dispositif sera conduit sur le temps scolaire à raison de 1 petit déjeuner par semaine sur 12 semaines. Les denrées sont achetées et stockées par la mairie. Elle sera remboursée sur justificatifs par les services financiers du Rectorat de Rennes sur la base de 1.30 € par petit déjeuner par enfant.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR A L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Plusieurs décrets datant de 2011, 2015 et 2016 rendent obligatoire l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires.

L'Agence Locale d'Énergie du Centre Ouest Bretagne (l'ALECOB) de Carhaix a procédé à une série de mesures du taux de dioxyde de carbone (CO²), de la température et de l'humidité relative. Les campagnes de mesures se sont déroulées sur une durée de 15 jours pendant la période de chauffe de l'établissement.

Le rapport final révèle une bonne qualité de l'air intérieur dans l'école. Une analyse du radon est également en cours.



Collecte des journaux

Les journaux sont récupérés par l'entreprise Cellaouate, basée à St-Martin-des Champs,

pour fabriquer de la ouate de cellulose. **Seuls les journaux sont récupérés. Ni publicité, ni magazine.**

Chaque tonne récoltée permettra à l'amicale laïque de récolter 80 €.

Cet argent servira à financer projets et sorties pour nos enfants. Alors à vos journaux !

Points de dépôt : les écoles et les mairies de Paule et Plévin.

Le but de cette collecte est de sensibiliser les élèves à la fois au recyclage, au tri des déchets et à la préservation de l'environnement, tout en récoltant des fonds.

Ce projet a pour objectif de faire participer les familles et plus largement les habitants de nos communes.

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à la disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Pour votre information : à partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées. En complément, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.



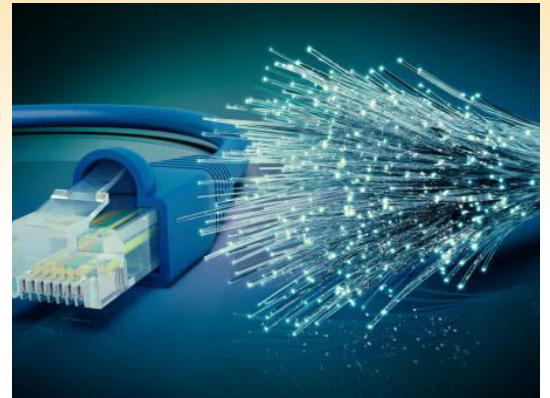
Randonnée dans la campagne pauloise

Pourquoi la fibre optique ?




La fibre optique est un fil très fin en verre ou en plastique, qui a la propriété de conduire la lumière et transmettre des informations. Contrairement au cuivre, la fibre optique permet :

- **la rapidité** : elle transmet des données à la vitesse de la lumière ;
- **la continuité** : elle permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation ;
- **la symétrie** : elle permet de recevoir et aussi d'expédier des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).

C'est pourquoi la fibre optique va progressivement se substituer à la technologie cuivre.



Quelles différences entre ADSL et fibre optique ? Quelques exemples :

 Envoyer 100 photos (300 Mo) ADSL : 38 min FIBRE : 17 sec	 Télécharger 1 film (700 Mo) ADSL : 4 min FIBRE : 20 sec	 Télécharger 10 MP3 (40 Mo) ADSL : 40 sec FIBRE : 1 sec
---	--	---

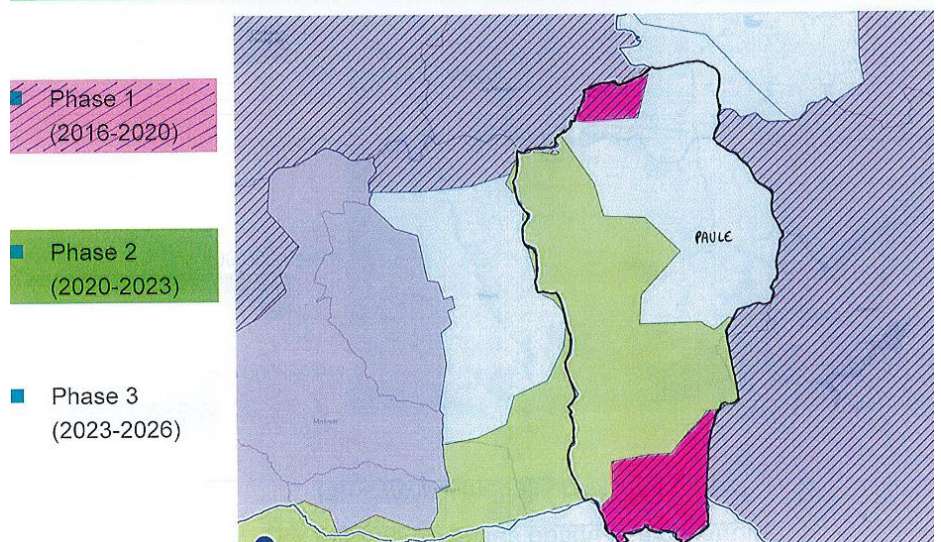
Carte de déploiement de la fibre sur la commune de Paule

En ce qui concerne le déploiement de la fibre sur la CCKB, le choix s'est porté sur les zones blanches lors de la phase 1.

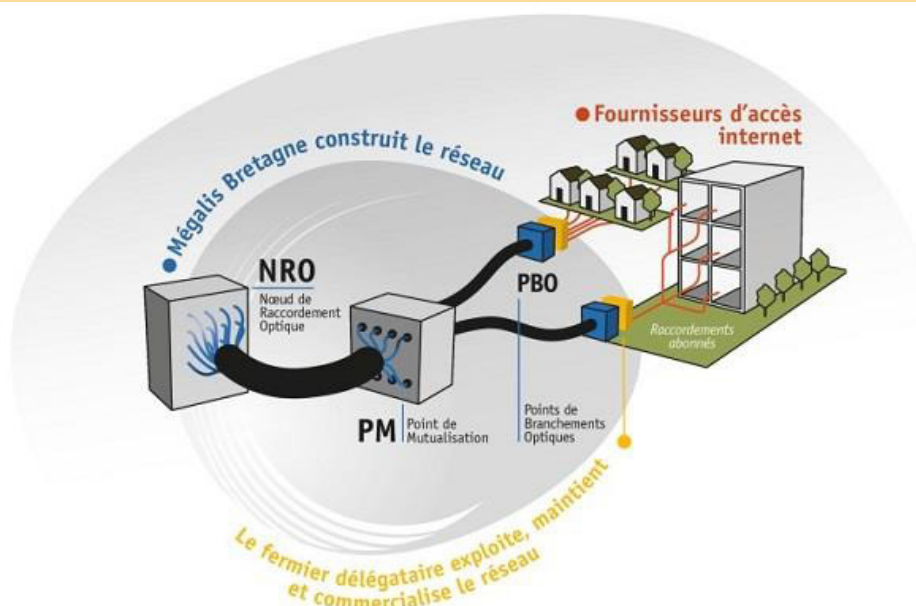
- La phase 1 est achevée et a desservi une partie du nord et du sud de la commune.
- La phase 2 est en cours et desservira une majeure partie de l'ouest et du sud de la commune.
- La phase 3 débutera en 2023 et desservira la partie nord-est de la commune.

Les cartes de déploiement sont consultables sur le site internet de Mégalis Bretagne <https://megalis.bretagne.bzh/>

Bretagne Très Haut Débit – Zoom sur PAULE



Principe de déploiement

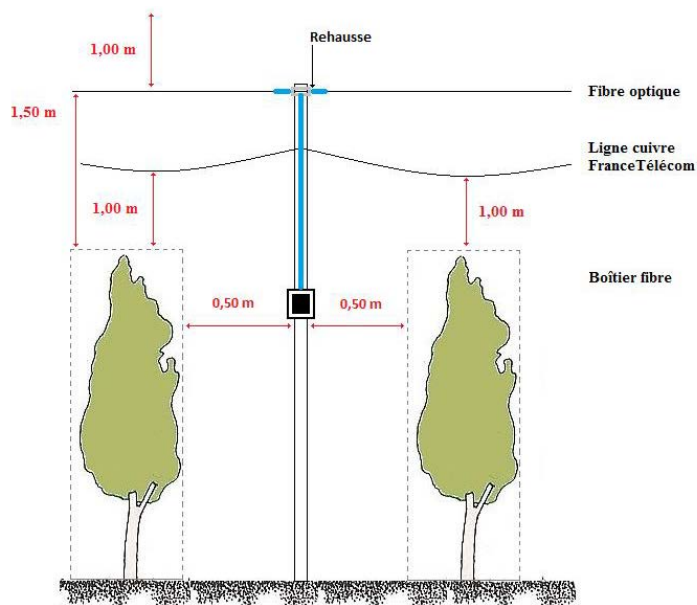


Étapes du déploiement

La construction du nouveau réseau comprend :

- **une phase d'étude** qui consiste en :
 - le décompte des locaux concernés à travers un relevé de boîtes aux lettres
 - le tracé et le calibrage du réseau
 - l'identification des infrastructures mobilisables
 - l'étude d'exécution et le chiffrage.
- **une phase de travaux** qui consiste à déployer la fibre optique à proprement parler, en mobilisant au maximum les infrastructures existantes, aériennes ou souterraines.

Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique



Cette phase de déploiement ne pourra se faire que si les élagages sont réalisés autour des lignes téléphoniques sur lesquels seront fixées des rehausses pour la fibre. **Les propriétaires ont l'obligation de procéder aux travaux d'élagage et d'entretien.** Seules les voies communales qui ont été élaguées pourront bénéficier du passage de la fibre.

Pour rappel, à défaut d'élagage, le déploiement de la fibre sur la commune sera reporté et pénalisera toutes les habitations desservies par la ligne concernée.

Et ensuite ?

Une fois les boîtiers installés, les habitants seront éligibles à la fibre. Chaque particulier devra prendre contact avec un opérateur qui se chargera de tirer un fil du boîtier vers la maison d'habitation.

Vous avez des questions ?

Contact : CCKB au 02.96.29.18.18 ou Mairie au 02.96.29.64.09.

NAISSANCES

- Anna, Emma, Jenova SALIOU, 2 Pont Sec, née le 1er janvier
- Noémie COJEAN, 10 Kerroullaire, née le 10 janvier
- Julyan ABDEREMAN, 26 rue de l'école, né le 11 mars
- Lou Marie GUYADER, 12 Kerifaut, née le 31 mars
- Chloé Louise COLLIOU, 3 Kerdèle, née le 16 avril
- Nolan André Michel BOURVEN LUZU, 8 Place de l'église, né le 16 juin

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.



Les bébés de l'année 2020

DÉCÈS

- Marguerite Philomène BERNARD veuve MAHÉ, 94 ans, 1 rue de Bellevue, décédée le 18 janvier
- Danielle Armande GUILLOUIC, épouse LE ROUX, 82 ans, 4 Kerifaut, décédée le 9 février
- Jean CORVEST, 90 ans, 3 Keramprovost, décédé le 20 mars
- Marie-Thérèse JÉGOU veuve BOLU, 82 ans, 28 rue de l'école, décédée le 17 avril
- Marie-Annick LE TINEVEZ épouse GAUTIER, 60 ans, 1 Keramprovost Bian, décédée le 29 avril
- Alain Robert LEJEUNE, 66 ans, 11 rue Keristen Vian, décédé le 7 juin
- Marie Renée LALLAURET, 73 ans, 5 Quéhélen, décédée le 2 juillet
- Edmond Edouard LE FUR, 85 ans, 5 Kerlérans, décédé le 6 juillet
- Thierry René TAILLEFET, 70 ans, 16 rue de l'école, décédé le 11 octobre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Yvonne COUGARD, qui a présidé aux destinées de la commune de Paule pendant près d'un quart de siècle (de 1977 à 2001), nous a quittés le 4 septembre



Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2022.

Les associations pauloises

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : QUÉMÉNER Margaux
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : TROUBOUL Thomas (06.59.09.10.86) DANIEL Patrice (06.31.63.70.92)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)
Association Lum&Style	Présidente : BERJIA Jérémia (06.85.98.22.15)

RAPPEL :

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, à déposer en mairie avant le 31 janvier (délai de rigueur) :

- le bilan financier de l'année écoulée
- l'ensemble des avoirs financiers
- un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2022.

Kanol Tan, un été en lumière



Face à la situation difficile des métiers du spectacle depuis l'apparition de la Covid19, un collectif de techniciens et d'artistes locaux, réunis autour de Laurent Coatmelec et Jacques Simon au sein de l'association Lum&Style, avec le soutien de la commune, a décidé de donner une suite aux animations proposées lors de l'été 2020. Durant deux week ends consécutifs, les 6, 7 et 8 août, puis les 13, 14 et 15 août, la deuxième édition de Kanol Tan a mis l'accent sur la valorisation du patrimoine local : la chapelle de Lansalaün où se sont déroulés les spectacles, le manoir de Keranguvel, le canal de Nantes à Brest et les chemins de randonnée aux alentours.

La commune et l'association Paule Culture Patrimoine ont apporté leur soutien à la manifestation au niveau de l'organisation et de la logistique, le Festival des Vieilles Charrières ayant prêté l'essentiel du matériel technique.

Les concerts des vendredis et samedis soir ont ravi un public malheureusement trop peu nombreux, en particulier en raison de fortes pluies le premier week end.

En première semaine, l'assistance a pu apprécier le duo de musique bretonne Fred Guichen & Jean-Pierre Riou, la voix unique de la chanteuse centre bretonne Annie Ebré, puis l'inspiration des auteurs compositeurs Gaël Duro et Vince Lahaye.

Le second week-end, la complicité du duo Rozenn Talec au chant et Yannig Noguét à l'accordéon a enchanté le public, notre voisin Soïg Sibérel avec son jeu de guitare unique n'a pas été en reste, le duo Cabaret Rocher a fait découvrir des jeux de clarinettes très inspirés et, pour conclure la programmation, le guitariste virtuose Jean Charles Guichen a, comme lors de la première édition, dynamisé la soirée.

Chaque soir de ces deux week-ends de concerts, à la tombée de la nuit, la chapelle et ses ifs centenaires se paraient de magnifiques illuminations que le public découvrait à la sortie du spectacle.

Les dimanche après midi le public était invité à déambuler avec Olivier Caillebot sur les sentiers de randonnée aux abords du canal de Nantes à Brest et en direction du manoir de Keranguével et a pu apprécier son évocation très pertinente de l'histoire de la Bretagne et en particulier du Kreiz Breizh.



Une Rando pour « Le Sourire de Liam »

Le dimanche 31 octobre, l'association Corong Sport Nature basée à Glomel a organisé en nocturne un trail (sans classement) et une randonnée pédestre en faveur de l'association « Le Sourire de Liam ». Liam est un adolescent de Trébrivan atteint de la maladie d'Angelman, maladie qui nécessite des soins importants, coûteux mais efficaces.

La randonnée et le trail se sont déroulés à partir de 18 heures sur les circuits pédestres de la commune de Paule, l'un de 5,5 km et l'autre de 9,5 km. Au retour, une dégustation de crêpes était proposée à la salle polyvalente mise gracieusement à la disposition de l'association pour l'occasion.

Cette manifestation solidaire fut un succès, plus de 300 personnes ayant répondu au rendez-vous; en cette soirée d'Halloween, nul n'a été effrayé par la longue file des faisceaux des lampes des randonneurs animant la nuit de la campagne pauloise.

Le vendredi 29 novembre, le bénéfice de cette soirée, d'un montant de 1 700 €, a été remis à Liam et sa famille. Martine Bou-anich, Maire de Paule, a invité à renouveler l'opération en 2022.



Repas à emporter et colis de Noël offerts par le CCAS

En raison du contexte sanitaire, le traditionnel repas des aînés, organisé le jour de l'Ascension, a été une nouvelle fois annulé cette année et remplacé par un repas livré à domicile. 113 repas ont été distribués par les membres du CCAS auxquels il convient d'ajouter les 24 colis de Noël offerts aux personnes âgées de la commune en structure et à celles de plus de 90 ans à domicile.



Marché de Noël et lancement des illuminations le 3 décembre



Décors réalisés par Olivier Kerlir, Dominique Del Colle et Goulven Hamon

Le vendredi 3 décembre, le bourg s'est illuminé des lumières de Noël. De nouveaux décors ont été mis en place par Eric Le Coënt, employé communal, aidé par des bénévoles et des élus qui ont fabriqué et peint des décors en bois. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !



Les élus et les bénévoles



Autour du vin chaud



Distribution de friandises aux enfants par le Père Noël

Beaucoup de personnes se sont déplacées pour admirer les nouvelles illuminations et déguster le vin chaud préparé par Olivier Kerlir et les douceurs salées et sucrées confectionnées par les membres du CCAS.

Parallèlement se tenait le marché de Noël avec une quinzaine d'exposants. Les visiteurs ont pu réaliser leurs emplettes en vue des fêtes et dénicher des idées cadeaux au fil des stands de bijoux, compositions florales, décorations et autres créations. Un moment de partage et de convivialité très apprécié.



Marché le 1^{er} dimanche de chaque mois



Le marché mensuel est mis en sommeil pendant la période hivernale afin de travailler sur sa redynamisation.

Plusieurs idées sont émises et font l'objet d'une réflexion de la part des élus et des exposants afin de rendre convivial ce rendez-vous dominical avec par exemple des animations à thèmes.

Nous accueillons avec plaisir toutes les suggestions que vous voudrez bien nous communiquer.

Une boîte à idées est à votre disposition à la mairie.

Horaires d'ouverture de la **Médiathèque**

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds bibliothécaire de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés littéraires. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. C'est aussi un lieu d'accès à internet.

Mercredi : 10h30 12h00
15h00 17h00

Samedi : 10h30 - 12h00

TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

Individuel : 5 €

Famille : 10 €



La municipalité remercie Line et Michel Bouguennec, Sylvie Kervella, Marie-France Milot et Marguerite Carlac'h qui assurent des permanences toutes les semaines, pour le temps et l'énergie qu'ils consacrent à la bonne marche de la médiathèque et invite les personnes qui souhaitent se joindre à l'équipe d'en faire part à la mairie. Elles seront les bienvenues !



Les cours de calligraphie,

dispensés par Marie-Annick Hémon, ont lieu le mardi de 15 h à 16 h 30.



Les cours de théâtre

organisés par l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz-Breizh ont lieu le jeudi soir.



DEUX NOUVEAUX ATELIERS MIS EN PLACE DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE

Des cours d'initiation à l'informatique et à l'utilisation du téléphone portable

sont dispensés par Roger Chagneau, le mardi matin de 9 h 30 à 11 h 30 et sont ouverts à tous.

Inscription au 07.68.12.75.44 ou à la mairie.



Des cours de dessin - portrait humain et animal -

sont dispensés par Camille Bercot le jeudi de 17 h 30 à 19 h et sont ouverts aux adultes et jeunes de + de 12 ans.

Inscriptions au 07.60.36.45.02 ou à la mairie.

Matériel à prévoir : crayons de couleurs, crayons gris, papier dessin 250 gr format A4 ou A3.





Listes électorales 2022 : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales 6 semaines avant la date des élections.

DATES DES PROCHAINES ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLE	1er tour : 10 avril 2022 2ème tour : 24 avril 2022
LÉGISLATIVES	1er tour : 12 juin 2022 2ème tour : 19 juin 2022

2022 est une année de refonte électorale. Chaque électeur va donc recevoir, courant mars, une nouvelle carte électorale.

Les jeunes atteignant leur 18ème anniversaire en 2022 sont, en principe, inscrits à la demande de l'INSEE. Toutefois, il leur est vivement conseillé de le vérifier en mairie.

Demande de cartes nationales d'identité et passeports



Les Pauloïsiens doivent désormais se rendre à la mairie de Rostrenen sur rendez-vous (02.96.57.42.00) pour effectuer leur demande de carte nationale d'identité ou de passeport.



Où ? Comment ?

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n°15725*02) et attestations sur l'honneur de non parenté, de non alliance et de résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire de nationalité étrangère
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...)



La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire auprès d'un notaire.

Carte grise et permis de conduire

Depuis le 1er novembre 2017, les démarches se font obligatoirement sur Internet. <https://ants.gouv.fr>. La demande par courrier n'est plus autorisée.



Toutes les préfectures et sous-préfectures ont fermé définitivement leurs guichets carte grise et permis de conduire.

Des services sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches liées aux cartes grises ou permis de conduire :



Maison France services, cité administrative, rue Joseph-Pennec à Rostrenen

Horaires :

- Lundi : 14h00 à 17h00
- Mardi : 9h00 à 12h00 – 14h00 à 19h00
- Mercredi : 9h00 à 12h00
- Jeudi : 10h00 – 13h00
- Vendredi : 9h00 - 16h00
- Samedi : 9h00 - 16h00

Maison des Services Publics, Place de la Tour d'Auvergne, à Carhaix

Horaires :

- Lundi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Mardi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Mercredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h30
- Jeudi : fermé au public
- Vendredi : 9h00 à 12h30 – 13h30 à 16h00

RECENSEMENT EN 2022 DES JEUNES NE(E)S EN 2006 POUR LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE



Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Points Publics à ROSTRENEN 2021

Logement / Habitat / Conseils énergétiques			
ADIL 22	Agence Départementale d'Information sur le Logement 9 Place Saint Michel 22041 SAINT BRIEUC	Tél : 02.96.61.50.46 Fax : 02.96.61.88.40	Le 1er mardi du mois de 14h00 à 17h00 sur RDV uniquement
SOLIHA (dossier Anah)	4 av. du Chalutier sans pitié - BP 20376 22193 PLÉRIN	Tél: 02 96 62 22 00	Le 1er mardi du mois de 10h00 à 12h00
ALECOB	Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne BP 226 29834 CARHAIX CEDEX	Tél : 02.98.99.27.80	Le 3ème mercredi du mois de 09h00 à 12h00
Affaires Familiales / Retraite			
Retraite (CARSAT, régime général)	106 bd Hoche 22000 ST BRIEUC	Tél : 39 60	PAS DE PERMANENCE , sur RDV par téléphone ou par courrier
CPAM (sécurité sociale)	106 bd Hoche 22000 ST BRIEUC	Tél : 36 46	SUR RDV à l'Espace France Services - 2ème et 4ème mardi du mois de 09h30 à 16h00
CAF (allocations familiales)	CAF des Côtes d'Armor, Avenue des Plaines Villes, 22440 PLOUFRAGAN	Tél : 32 30	Sur RDV à la Maison de l'Enfance Rue Cha-teaubriand 22110 ROSTRE-NEN
CARSAT Service Social (= CRAM)	CARSAT service social 106 bd Hoche 22024 SAINT-BRIEUC <i>(il n'y a pas de permanence pour la retraite tel 39 60)</i>	Tél: 36 46	Sur RDV uniquement de 09h00 à 17h00
ACAP 22 (Service des Tutelles)	3 impasse des Buis Parcs d'Activité Runanzit 22203 GUINGAMP Cedex	Tél: 02 96 13 59 13	Sur RDV uniquement
MSA (caisse retraite et santé des agriculteurs ou salariés filière agricole)	12, Rue de Paimpont 22000 ST BRIEUC	Tél : 02 98 85 79 79	Sur RDV uniquement (Bureau n°3 au rez de chaussé de la cité administrative)
Social / Aide à domicile			
Service d'Aide à Domicile du Corong	Mme Julie SALMERON 4 Rue de la Poste 22340 MAEL-CARHAIX	Tél: 02 96 24 71 61	Tous les jeudis de 14h00 à 17h00
CRESUS BRETAGNE (dossier surendettement/ micro-crédit)	Dossier de Surendettement Centre Social de Kerangoff rue Franchet d'Esperey 29200 BREST	Tél: 06 15 86 66 94	Tous les jeudis de 09h00 à 12h00 sur RDV uniquement
UDAF 22 (accompagnement gestion budgétaire, dossier surendettement)	28 boulevard Hérault 22000 ST BRIEUC	Tél : 02 96 33 40 76	Le 1er lundi du mois de 10h00 à 12h00
JALMALV 22 (prévention du suicide, accompagnement fin de vie)	1 Rue Alain Colas 22950 TREGUEUX	Tél: 02 96 60 89 36	Sur RDV téléphonique

Justice / Droit			
Conciliateur de Justice	Mr EOUZAN Tribunal de Guingamp ----- Mr Jean-Yves THEPAULT	Tél : 06 14 38 92 60 jacky.eouzan@ conciliateur de justice.fr ----- Tél : 07.66.14.28.63	Le 2ème et 4ème lundi du mois de 09h00 à 17h00 sur RDV uniquement ----- 3ème mardi de chaque mois de 9h à 16h à la mairie de Maël-Carhaix sur RDV uniquement
Conseillère Juridique (accès au droit / lutttes contre violences conjugales / soutien à la parentalité)	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) 30 rue Brizieux 22000 SAINT BRIEUC	Tel : 02 96 78 47 82	Sur RDV à la maison du Département 1 fois par mois
CDAD 22	Conseil Départementale d'Accès au Droit des Côtes d'Armor - Palais de Justice - Parc des Promenades - 22000 SAINT-BRIEUC	Tél : 02.96.62.83.15	SUR RDV à l'Espace France Service - 1er mercredi du mois de 09h30 à 12h00
SPIP (conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation)	30 rue de Paris, BP 4606 22046 Saint-Brieuc Cedex 2	Tél: 02 56 44 83 10 fax: 02 96 33 96 93	sur RDV uniquement de 09h30 à 17h00
Emploi / Formations / Entreprises			
Mission Locale du Centre Ouest Bretagne	36 Rue de l'Église 29270 CARHAIX-PLOUGUER	Tél : 02 98 99 15 80	Sur RDV du lundi au jeudi à Rostrenen à la Cité Administrative
Centre de Gestion 22 (recrutement et emploi dans les services publics locaux)	Eleusis 2 1 rue Pierre et Marie Curie BP 417 22194 PLERIN	Tél : 02.96.58.64.00	Sur RDV uniquement
Agriculture Paysanne 22 (accompagnement projet installation en agriculture)	93 Boulevard Edouard Prigent 22000 SAINT-BRIEUC	Tél : 02 96 78 95 41 / Fax : 02 96 94 16 28	Le 1er mercredi du mois de 09h00 à 17h00 sur RDV uniquement
Association Tous Vers l'Emploi (Territoire zéro chômeur de longue durée)	Mairie de Rostrenen - Cité Administrative 6 rue Joseph Pennec - 22110 ROSTRENEN	Tél : 07 69 40 66 66	Sur RDV uniquement
Boutique de Gestion (création d'entreprise)	16 Place du Champ au Roy 22200 GUINGAMP	Tél :02 96 21 17 75	Sur RDV uniquement Ty Numérik - Place du Général De Gaulle - Rostrenen
Citoyenneté			
Permanence Parlementaire	Yannick KERLOGOT 16 Place du Champ au Roy 22200 GUINGAMP Collaborateur Boris GUILLOU	Tél: 02 96 12 15 23	Sur RDV uniquement
Permanence des Conseillers Départementaux	M. Alain GUEGUEN et Mme Marie-José FERCOQ	Tél : 02 96 62 63 86	Sur RDV uniquement

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, impôts, recherche d'emploi... Les services du quotidien à proximité de chez vous.

Initiée par l'État, France Services est le réseau national d'accueils de proximité pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

L'objectif commun est d'apporter une réponse à la fracture territoriale et numérique, en intervenant en complémentarité des services publics existants sur le territoire de la CCKB. Il s'agit également de nouer une relation de proximité avec la population et de faciliter leur quotidien dans leurs démarches administratives.

L'Espace France Services de Rostrenen a ouvert ses portes le 26 juillet 2021 à la cité administrative. 2 agents sont à votre écoute tous les jours ouvrables. Vous pourrez bénéficier d'un accompagnement de qualité dans de nombreux domaines.

Que vous ayez besoin de conseils pour vos démarches administratives ou besoin d'aide pour l'utilisation d'un service numérique (création adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...).

Horaires d'ouverture

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h

Mercredi : 9 h – 12 h

Jeudi : 10 h – 13 h

Vendredi : 9 h – 16 h

Samedi : 9 h – 12 h

Camping-car France services

Depuis février 2021, 2 agents accueillent, sans rendez-vous du lundi au vendredi, tous les habitants, dans un camping-car aménagé et connecté. Ils apportent des renseignements et un accompagnement au nom des 9 opérateurs partenaires :

- l'Assurance Maladie (CPAM),
- les Allocations Familiales (CAF),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- Pôle emploi,
- les Ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice (accès aux droits),
- la DGFIP (Finances publiques),
- la MSA.



L'accueil itinérant se déplace de communes en communes, selon un calendrier trimestriel défini. A Paule, il est présent une fois par mois le mercredi matin. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.

L'ACCÈS AU TRAD (Transport Rural à la Demande)

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour les moins de 16 ans pour toutes les activités culturelles, sportives et loisirs organisées par les structures du territoire (à partir de 2022) Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturel les sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la veille du déplacement la centrale de mobilité au numéro suivant : **0810 22 22 22**

SERVICES À DOMICILE DU CORONG



Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le SAD du Corong vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SAD du Corong qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé le mercredi après-midi.

☎ : 02.96.24.71.61
maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë)

Déploiement d'un dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) sur le Pays COB

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, et avec le soutien d'APESA France, le Pays COB expérimente le déploiement d'un dispositif local APESA. Il permet à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant qui en éprouverait le besoin, de bénéficier d'un soutien psychologique

rapide, gratuit, confidentiel et de proximité. Il s'appuie sur un réseau de personnes sentinelles, formées au repérage des signaux de souffrance psychique, et qui pourront, face à un entrepreneur en difficulté et avec son accord, déclencher une « alerte APESA ». Cette alerte permet au chef d'entreprise concerné d'être mis en contact, dans un délai très court, avec un psychologue pour un 1er entretien téléphonique. L'entrepreneur, s'il le souhaite, pourra ensuite bénéficier de 5 consultations gratuites chez un psychologue à proximité de son domicile.

D'autre part, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, un numéro vert a été mis en place par le Ministère de l'Economie, avec l'appui d'APESA France, dans l'objectif d'apporter une 1ère écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprises en difficulté : **0 805 65 50 50** - accessible 7 jours sur 7, de 8h à 20h.

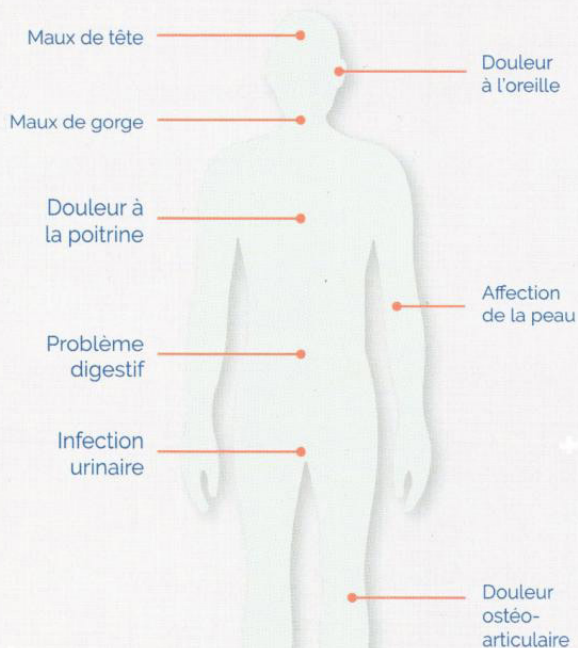
Pour toute précision sur le dispositif APESA :
Erika Denoual - Chargée de mission Santé au Pays COB -
02 96 29 26 53 - ats@centre-ouest-bretagne.org



INNOVATION TECHNOLOGIQUE : Téléconsultation disponible en pharmacie, renseignez-vous auprès de votre pharmacien

La téléconsultation proposée par le pharmacien s'adresse aux personnes souffrantes qui souhaitent obtenir un avis médical rapidement. Ce service ne peut se substituer au médecin traitant mais répond à une urgence médicale car il permet une consultation avec un médecin généraliste en moins de 10 minutes avec délivrance d'ordonnance.

Pour quels symptômes la téléconsultation en pharmacie est judicieuse ?



Téléconsultation disponible dans cette pharmacie

Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?

- Vous n'avez pas de médecin traitant
- Votre médecin traitant est indisponible
- Votre demande est urgente

Dispositifs médicaux connectés qui aident au diagnostic du médecin



De quoi avez-vous besoin ?



Carte Vitale



Carte bleue



Téléphone



Sans RDV,
réponse en 9 min*



Prise en charge par
l'Assurance Maladie



Médecins français
du territoire

*délai moyen

Document non contractuel réservé aux clients des pharmacies équipées des bornes médicales MEDADOM



Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie tout au long de l'année. Nous tenons à rappeler les responsabilités de chacun devant le non-respect des règles de bonne conduite portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques ou à l'environnement.



DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Nous rappelons qu'il est expressément interdit de laisser les chiens et les chats en divagation sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

Tout chien errant trouvé sans collier sur la voie publique sera immédiatement saisi et remis à Chenil Service qui dispose d'une fourrière à Plérin. Pour les animaux non identifiés (sans puce électronique) : les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire,

il est proposé à une association de Protection Animale. S'il est déclaré sanitaire non adoptable par le vétérinaire, il est euthanasié.

Pour les animaux identifiés (puce électronique) les délais de garde en fourrière sont de 8 jours francs. Chenil Service est autorisé à encaisser les frais auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Forfait fourrière : 94 €

Identification puce électronique : 70,50 €

Responsabilité pénale du fait de la divagation d'un animal



Le Code Pénal prévoit en ses [articles 222-19 et 222-20](#) l'engagement de responsabilité du propriétaire lorsque l'animal de ce dernier provoque un accident de la circulation et/ou un dommage corporel.

En résumé, le fait de causer à autrui, une incapacité de travail d'une durée inférieure ou égale à trois mois est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (jusqu'à trois ans et 45 000 € d'amende pour une incapacité de travail supérieure à trois mois). Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes

les mesures nécessaires afin de limiter les aboiements intempestifs pour la tranquillité de ses voisins. De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Rappelons que les [chiens catégorisés](#) ont obligation de porter une muselière.

68 euros d'amende pour les déjections canines
C'est l'amende encourue pour toute déjection canine
laissée à l'abandon





BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

NUISANCES SONORES

Aux termes de l'article R1334-31 du code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » ... « sera punie d'une amende toute personne qui aura été à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité ».

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talon, chant...);
- par une chose ou un objet (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, électroménager...);
- par un animal (abolements...).

Vous devez donc prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas importuné par les bruits que vous provoquez.

**Jusqu'à 450 euros d'amende
C'est l'amende encourue en cas de nuisances sonores**

Le jardinage, le bricolage, les travaux de chantiers



Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuses, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.

Les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les chantiers de travaux publics et privés ne sont pas soumis aux mêmes horaires que les particuliers. Les horaires sont :

- du lundi au vendredi de 7h à 20h ;
- le samedi de 8h à 19h.

Interdiction de brûler les végétaux

Attention !

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (herbe, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, épluchures...), comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, rendez-vous à la déchèterie à moins que vous vous lanciez dans le compost !

A noter que les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



**Jusqu'à 450 euros d'amende
C'est l'amende encourue pour brûler des déchets**

De plus en plus d'incivilités récurrentes sont constatées aux abords des points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Est-ce normal de retrouver des ordures ménagères et autres déchets de gros volumes (matelas, micro-onde, aquarium etc...) aux pieds des points de collecte ?

Un tel comportement est un manque de respect du travail des agents de collecte, de l'employé communal mais également des voisins, devenus spectateurs malgré eux de ces incivilités.

Les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts, sont dans l'esprit intolérables et dans les faits illégaux.

De tels agissements exposent les auteurs à une contravention de 5^e classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, jusqu'à 1 500 € d'amende et 3 000 € en cas de récidive et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

Ce type d'incivilité a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour la grande majorité des personnes qui trient correctement. Le nettoyage des dépôts sauvages a également d'importantes conséquences financières répercutées sur la taxe des ordures ménagères de chaque usager.

Les points de collecte ne sont pas des dépotoirs !

Quelques exemples des points de collecte de la commune de Paule

Point de collecte La Pie



Point de collecte Saint Amand



Point de collecte Kernolou



Point de collecte rue de Bellevue



Le tri des déchets ménagers est une nécessité et un geste citoyen. Bien trier est à la portée de tous !

Vos déchets ménagers doivent être triés en fonction de leurs compositions :

- Les ordures ménagères sont à déposer en sacs noirs dans les conteneurs d'ordures ménagères.
- Les emballages en verre sont à déposer dans les conteneurs à verres.
- Les emballages en plastique, métal et petits cartons ainsi que les papiers sont à déposer en sacs jaunes dans les conteneurs jaunes ou dans les cages en bois.
- Les autres déchets et encombrants sont à déposer en déchetteries.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI ci-contre.



QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

Vous achetez un produit, vous l'utilisez ou le consommez, il devient un déchet. Alors vous le triez dans la poubelle adéquate, nous la collectons et organisons son traitement (incinération ou recyclage), en fonction de la filière, comme expliquée ci-contre.





HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

⇒ **Carhaix** (Route de Maël-Carhaix)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

☎ 02.98.93.37.36

⇒ **Rostrenen** (Zone Artisanale route de St Brieuc)
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

☎ 02.96.29.24.96



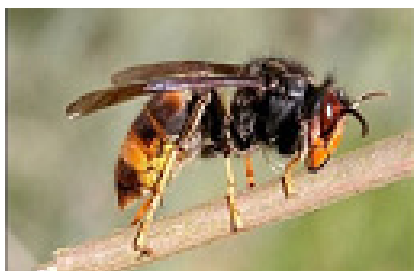
LA RESSOURCERIE TI RECUP

La ressourcerie **Ti Récup** récupère meubles, électroménagers, jouets, livres, vélos, vaisselle.....

⇒ **Carhaix**
ZA de St Antoine 09 71 52 39 99
Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 14h00 à 18h00

⇒ **Rostrenen**
14, rue Marcel Sanguy 06 85 04 21 56
Le mardi de 10h00 à 18h00,
le mercredi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 10h00 à 18h00.

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh



SI JE TROUVE UN NID DE FRELON ASIATIQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Contactez la mairie pour l'informer de la découverte du nid et lui communiquer vos coordonnées. Le référent communal se déplace pour expertiser le nid, recueille les informations nécessaires à sa destruction (adresse, hauteur, diamètre, support, accessibilité) et, si vous êtes propriétaire du terrain, il vous fait remplir une autorisation pour l'intervention d'un prestataire spécialisé. Le référent envoie les documents à la CCKB qui commande l'intervention au prestataire. Ce dernier intervient dans un délai de 3 jours maximum pour détruire la colonie et laisse un avis de passage.

Attention : toute intervention réalisée en dehors de cette procédure ne pourra faire l'objet d'une participation financière de la CCKB.



NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages.

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES





Novembre 2021

02 96 29 18 18
kreiz-breizh.fr
accueil@cckb.bzh

BUDGET 2021

Le budget communautaire 2021 prévoit 16 565 700 € de crédits de fonctionnement et 11 284 400 € de crédits d'investissement, soit un total de 27,85 M€.

Les charges à caractère général restent au niveau de 2020 et des recrutements, cofinancés par l'Etat, ont été engagés afin d'accompagner les nombreux programmes de développement sur lesquels la CCKB s'est engagée : « Petite Ville de Demain », « Conseiller numérique », « Atlas de la Biodiversité », etc.

Les taux d'imposition ont été maintenus au niveau de 2020, dans un contexte où la suppression progressive de la taxe d'habitation fait l'objet d'une dotation compensatrice de l'Etat. Pour ce premier budget du mandat, les élu(e)s ont dressé un programme pluriannuel d'investissement, inventoriant l'ensemble des projets structurants dans un calendrier budgétaire et opérationnel 2021-2026.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION

Les 105 enfants du programme DEMOS¹ ont vécu un final exceptionnel avec une représentation donnée le 19 juin sur la scène de la Philharmonie de Paris. La continuité du projet se concrétise par le lancement en cette rentrée d'une 2ème promotion toujours en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

Plusieurs associations impactées financièrement par la crise sanitaire ont pu bénéficier du Pass Asso dans le cadre d'un partenariat avec la Région Bretagne, qui a permis d'attribuer 37 000 € répartis entre 27 associations.

Les aménagements engagés au village de Saint-Antoine à Lanrivain se sont achevés et les équipements (halle, lieux d'accueil et d'exposition) ont permis l'organisation de l'édition 2021 du festival « Lieux Mouvants » dans des conditions sensiblement améliorées.

L'année 2021 verra également le lancement d'une étude de faisabilité d'un équipement de diffusion culturelle, destiné notamment à accompagner le développement des pratiques collectives de l'EMDTKB et les associations du territoire.

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Après réception des derniers travaux d'aménagement de la zone de Kerjean (Rostrenen), la CCKB va engager une démarche de requalification des 5 zones artisanales plus anciennes (La Garenne, Ruellou, Goperen, Pen ar Hoat et Kerlaurent), en vue de renforcer leur attractivité et leurs capacités d'accueil.

La CCKB a accompagné de nombreuses entreprises dans leurs projets d'installation et de développement, en lien étroit avec ses partenaires (associations, chambres consulaires) et souhaite désormais accentuer la promotion économique du Kreiz-Breizh.

L'abattoir intercommunal fait, quant à lui, l'objet d'une importante opération de modernisation (980 000€) soutenue par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance. Cette opération va concerner l'outil de production mais également les conditions de travail et les questions environnementales.

NUMERIQUE

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire du Kreiz-Breizh se poursuit avec la desserte à partir de 2021 des secteurs de Peumerit-Quintin, Lanrivain, d'une partie de Saint-Nicolas-du-Pélem, de Canihuel, de Saint-Ygeaux, d'une partie de Bon-Repos-sur-Blavet et de Plounévez-Quintin, ainsi que de Trémargat. Les travaux concernant le secteur sud de la CCKB s'engagent également progressivement (à suivre sur geobretagne.fr).

Dans l'attente de la finalisation du programme « fibre » porté par Mégalis Bretagne, la CCKB accompagne l'installation à Rostrenen d'une antenne Wifi HD de la société XanCom afin de desservir les entreprises et structures locales intéressées. Elle subventionne ainsi l'acquisition de l'équipement pour les entreprises et les associations employeuses.

En complément des infrastructures, la CCKB accompagne le développement des usages du numérique : une conseillère numérique va ainsi venir, à compter de novembre, à la rencontre des personnes très éloignées de la pratique du numérique et en difficulté d'accès à leurs droits et aux démarches administratives. Cette

¹ DEMOS : dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

démarche est complétée par le développement de tiers-lieux sur le territoire, porté par la CCKB aux côtés des communes de Rostrenen, Kergrist-Moëlou et Les-couët-Gouarec notamment dans le cadre du programme « Fabrique de territoires » lancé par l'Etat.

SERVICES A LA POPULATION, ENFANCE-JEUNESSE, MOBILITES

Depuis février, le camping-car MSA-CCKB France Services sillonne le Kreiz-Breizh afin d'aller à la rencontre des habitants pour les aider dans leurs démarches administratives. Il est animé par un agent de la MSA et un agent de la CCKB. Il s'articule avec l'espace France Services de Rostrenen, ouvert en juillet, qui complète une offre de services très fréquentée par les habitants du Kreiz-Breizh.

En matière de mobilité, la CCKB va travailler à renforcer son service de transport souple à la demande (TRAD) en expérimentant avec les communautés de communes voisines volontaires la continuité territoriale de certaines destinations. Un Plan Vélo est également prévu avec le soutien de l'ADEME, qui a retenu le projet de la CCKB dans le cadre de l'appel à projets AVELO2.

Marqueur du mandat, l'action de la CCKB en matière de jeunesse se renforce par son soutien aux communes dans leurs opérations d'équipements dédiés aux jeunes et par le renforcement du partenariat avec la CAF qui prévoit notamment un programme spécifique à l'attention des adolescents. Les renouvellements des équipements des centres de loisirs et des bases nautiques et de loisirs du territoire sont également financés par la CCKB.

TOURISME, URBANISME, HABITAT

En matière de tourisme, la CCKB a renforcé son soutien à l'office de tourisme intercommunal et maintenu ses aides aux événements, dans le contexte de 2020 qui prévoyait de maintenir une partie des subventions y compris en cas d'annulation au regard des coûts fixes engagés. La politique de randonnée se structure progressivement de manière à renforcer l'offre, la continuité des boucles et leur entretien en lien avec les associations locales.

Le SCOT du pays du Centre Ouest Bretagne devant être adopté à horizon 2023, la CCKB poursuit l'étude d'une prise de compétence PLUi au 1er janvier 2022, ou ultérieurement. A ce titre, les maires et élus chargés des questions d'urbanisme se réunissent dans le cadre de la Conférence des Maires afin d'en débattre. La rencontre du 29 mai dernier avec l'intervention de

l'ADEUPA devrait se poursuivre ainsi par une séance le 27 novembre prochain et par un travail d'enquête mené avec l'aide de l'ADAC 22.

Outil privilégié pour agir sur l'attractivité des centres bourgs en matière d'habitat et d'activité économique, le programme « Petite Ville de demain », porté par la CCKB aux côtés de Rostrenen, Maël-Carhaix et Saint-Nicolas-du-Pélem, a également démarré à la rentrée. Sur 18 mois de travail intense avec les élus et les habitants, il doit déboucher sur une grande opération de requalification territoriale.

ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DES DECHETS

Le service de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'un programme de modernisation qui voit le renouvellement du camion grue, le remplacement des équipements de collecte par de nouvelles colonnes et la mise en place de bacs jaunes au niveau des points d'apport volontaire que les communes contribueront également à améliorer aux côtés de la CCKB en y installant des dalles en béton. Le programme fait l'objet d'une inscription budgétaire de 825 000 € financée à 80% par l'Etat.

L'engagement de la CCKB en faveur du développement des énergies renouvelables se poursuit à travers, notamment, sa prise de participation dans les projets éoliens de Lan Vras, de Botsay et du Petit Doré, participation qui permettra à la CCKB de bénéficier directement des productions d'énergies locales.

Enfin, la CCKB a été retenue par l'Office français de la Biodiversité pour réaliser son Atlas de la Biodiversité. Ce projet ambitieux sera accompagné par les associations locales et est conduit par un chargé de mission qui a engagé le travail début octobre.

Les commémorations de l'année 2021 :

19 mars, 8 mai, La Pie 25 juillet et 11 novembre

